

# Prix National arturbain.fr 2008

**Maîtrise d'ouvrage :** Ville de Saint-Gilles-Croix-de-Vie (Vendée), 86 quai de la République BP 639 85806 St Gilles Croix de Vie cedex - Tél 02 51 55 79 79 – fax 02 51 55 42 21 – info@saintgillescroixdevie.fr  
**Responsables :** Patrick Nayl, Maire

**Présentateur :** Patrick Nayl, Maire de Saint-Gilles-Croix-de-Vie

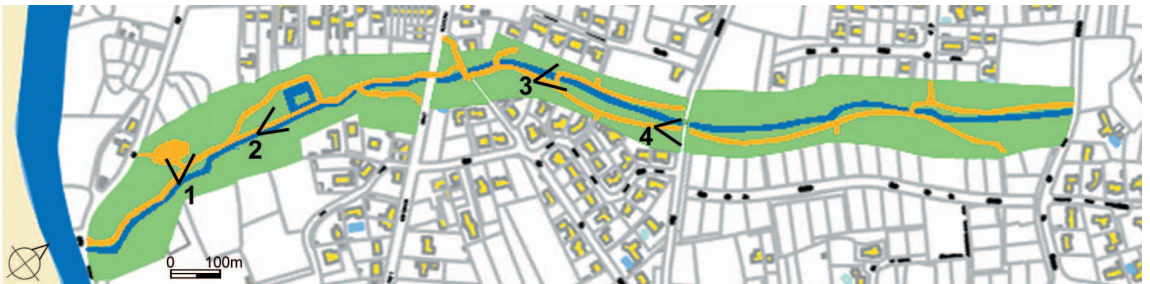
**Organismes décisionnaires et financeurs :** Ville de Saint-Gilles-Croix-de-Vie

**Propriétaire du site :** Ville de Saint Gilles Croix de Vie après négociations foncières amiables et rétrocession par les lotisseurs

**Description de l'opération :** « C'est un trou de verdure où chante une rivière », murmurait Rimbaud...  
Même si ces vers ne s'appliquaient pas à ce site, ils ont probablement inspiré ses « aménageurs ». Inscrite au PLU de la Ville de Saint-Gilles-Croix-de-Vie, cité maritime de 7 000 habitants, cette coulée verte avait une triple vocation :  
- Réaliser une coupure d'urbanisation en s'appuyant sur une trame bocagère qui borde et structure l'urbanisation des nouveaux quartiers  
- Permettre une liaison piétonne et cyclable sécurisée entre les nouveaux lotissements et l'espace littoral, dunes et plages  
- Transmettre la richesse de notre histoire locale et favoriser les rencontres intergénérationnelles  
Chiffres Clés : 91 268 m<sup>2</sup> d'espaces verts dont 48 415 m<sup>2</sup> publics (45 822 m<sup>2</sup> acquis pour la réalisation de l'opération), 1650m de promenades, 419 arbres plantés, 876 arbustes, 13 passerelles, 1 écluse, 7 plans d'eau dont 3 bassins d'orage végétalisés.

**Equipe pluridisciplinaire :** Ville de Saint-Gilles-Croix-de-Vie, CAUE de la Vendée, Maison familiale et d'apprentissage La Bouchère (St Gilles Croix de Vie), Yvan Larboulette, designer, création des bornes d'interprétation historique (Nantes), Conseil Municipal des Jeunes de Saint Gilles Croix de Vie, Collège Garcia Ferrande (St Gilles Croix de Vie), Ligue pour la Protection des Oiseaux de la Vendée (La Roche sur Yon), Flor'Insectes, Dr Johanna Villenave-Chasset, Entomologiste (St Wandrille-Rançon), Association La Cicadelle, Education à l'environnement (Aizenay), Gilles Garos, architecte paysager, Nantes.

## L'ALLEE DES HISTOIRES EXTRAORDINAIRES, Saint-Gilles-Croix-de-Vie (85)



- 1- Borne d'interprétation et aire de jeux
- 2- Sentier le long du ruisseau
- 3- Ecluse
- 4- Passage piéton et cyclable sécurisé sous l'axe routier
- 5- Promenade
- 6- Accès aux lotissements d'habitation



### Qualité architecturale :

- Une **promenade plantée** reliant les lotissements offre le plaisir des sens olfactifs, visuels, auditifs.
- Le **respect de la trame bocagère**, du réseau hydrographique et de la topographie existante.
- Une **zone de protection** inconstructible (ND) sur 20 mètres pour les espaces bordant l'opération.
- Des **prescriptions** sur les clôtures et des incitations aux plantations.
- Le partage et la transmission du **patrimoine** maritime de la Ville par les bornes d'interprétation (1) des histoires extraordinaires locales (Narcisse Pelletier, jeune mousse "croix de viot" naufragé et adopté par une tribu d'aborigènes au 19ème siècle, Paul Imbert, le singe du tonneau...)

### Qualité de vie sociale :

- La création d'un tunnel (4) sous un axe routier à fort trafic pour permettre le cheminement en toute **sécurité**.
- 1 650 m de **promenades** (5).
- Des espaces de **rencontres intergénérationnelles** (jeux et parcours pour enfants, remise en forme pour seniors...) (1).
- **Accessibilité** inter quartiers (6) par le maillage des cheminements piétons et cyclables.
- Une ponctuation de l'espace par des plans d'eau et une écluse (3) à caractère **pédagogique**.
- Un programme d'actions et d'ateliers, en partenariat avec le Conseil Municipal des Jeunes, visant à **sensibiliser** les enfants des écoles et des collèges.
- Un prolongement dans une seconde phase en direction des Vergers d'Eole pour **relier** la piste cyclable départementale La Roche sur Yon/ Saint-Gilles-Croix-de-Vie (45 kms de piste sécurisée).

### Respect de l'environnement :

- La **préservation** et le **développement** de la faune et de la flore (conservation et plantation d'arbres et arbustes à baies, conservation du bois mort sur place, murets de pierre, plans d'eau...).
- Une **charte** refuge signée avec la Ligue pour la Protection des Oiseaux.
- Le suivi de l'**entomofaune** (faune constituée par les insectes).
- Un aménagement économe **limitant l'empreinte humaine** (5)(cheminements de sable, passerelles en bois...) et une **gestion différenciée** des espaces laissant "libre cours" à la nature sur les territoires éloignés des cheminements piétons
- La sensibilisation de la population au **développement durable** par l'exemple, la communication sur les actions réalisées et l'accès au domaine dunaire, espace protégé par le Conservatoire du Littoral
- Sensibilisation de la population à la **gestion écologique** et différenciée des "espaces verts".
- **Modes de déplacements** doux favorisés.